



Hausse du chômage des jeunes diplômés : Investir dans l'avenir

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'élevait au mois de septembre à 2 574 900 inscrits, soit une hausse de 25,1% en un an, 30,2% pour les moins de 25 ans, la catégorie la plus affectée par la crise. La situation des jeunes représente un coût économique et social insupportable pour notre pays. En effet, l'argent public investi dans l'éducation représente un gâchis d'autant plus grand que le diplôme obtenu se dévalorise dans le temps si les connaissances ne sont pas rapidement mises en pratique dans l'entreprise : l'arrivée constante sur le marché de l'emploi de nouveaux diplômés avec des formations toujours réactualisées, n'aide pas à s'insérer sur le marché du travail.

Dans sa logique de mobilisation nationale pour soutenir l'économie, le Cerf propose que le salaire brut chargé correspondant à toute nouvelle embauche d'un jeune diplômé en CDI, d'un stagiaire ou d'un jeune en contrat de professionnalisation, vienne en diminution du total des charges patronales à payer. L'exonération serait acquise à l'entreprise jusqu'à ce que le jeune embauché atteigne l'âge de 26 ans. Cette mesure, limitée à l'année universitaire 2009-2010 et aux entreprises de moins de 50 salariés, permettrait ainsi à masse salariale égale, de créer des emplois productifs, de relancer l'activité, de baisser le coût du travail et donc d'améliorer la compétitivité de nos petites entreprises mais aussi de préparer l'avenir avec l'arrivée de compétences nouvelles dans l'entreprise.

De plus, dans ce contexte conjoncturel difficile, le Cerf propose que l'embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation coûte moins cher et que le montage administratif et financier des dossiers soit facilité. En effet, aujourd'hui son salaire revient entre 50% et 100% d'un Smic conventionnel, soit jusqu'à 1700 euros brut selon certains accords de branche, l'âge et le cursus du jeune. Le Cerf préconise que l'on revienne à un mode de calcul plus simple et surtout plus juste : 55% du Smic pour les moins de 21 ans ; 65% pour les plus de 21 ans. Il faudrait également que le montage administratif des dossiers d'apprentissage ou de professionnalisation, leur gestion et leur suivi soient simplifiés afin de ne pas décourager les employeurs de TPE-PME d'embaucher un jeune. Il faudrait enfin que les OPCA prennent en charge toutes les formations en alternance diplômantes et cessent en particulier de refuser de financer les formations transversales.

Dans un contexte d'augmentation du chômage, la confiance comme la solidarité ne peuvent reposer que sur l'activité des entreprises, donc le travail. "Ces jeunes représentent une richesse et un espoir considérables que le système actuel maintient en dehors de l'emploi" estime Hervé Lambel. Il serait dès lors absurde de laisser sur le bord de la route des jeunes formés et les empêcher de contribuer à l'effort de tous pour la reprise. Ne pas le faire, les mettrait en situation de peser négativement sur la relance de notre économie et réduirait d'avantage leurs chances de trouver rapidement un emploi. Cette logique de mobilisation nationale représente donc une formidable chance pour accompagner la sortie de crise et préparer l'avenir.

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org